

**MISSION PERMANENTE DE LA SUISSE
AUPRÈS DES NATIONS UNIES**

**Allocution du Conseiller fédéral
Pascal Couchepin**

**Bilan de l'application du Plan d'action de Beijing et
du texte adopté à l'issue de la vingt-troisième
session extraordinaire de l'Assemblée générale**

**Enjeux actuels et stratégies prospectives
d'action pour la promotion de la femme**

59ème session de la Commission de la condition de la femme

Madame la Présidente,

Dix ans se sont écoulés depuis la dernière conférence mondiale sur les femmes à Pékin. Nous avons tous en mémoire l'élan formidable qu'elle a suscité. Qu'avons-nous réalisé depuis ? Beaucoup, et cependant pas assez. Notre rencontre doit permettre un renouvellement de notre engagement en faveur de l'égalité entre les sexes, moteur du développement durable et de la paix.

La Suisse réitère son plein soutien à la Déclaration et au Programme d'action adoptés à Pékin ainsi qu'au document issu de la 23^{ème} réunion extraordinaire de l'Assemblée générale. Ces textes comme ceux du Caire et des conférences de suivi l'affirment clairement : les droits des femmes constituent une part inaliénable, intégrante et indivisible des droits humains et des libertés fondamentales.

Les femmes continuent cependant à souffrir de manière disproportionnée de la pauvreté extrême. Elles représentent trois quarts de la population analphabète et sont de plus en plus vulnérables au fléau du VIH/SIDA. Elles subissent de nombreuses formes de violence. Cela est choquant.

Nous devons redoubler d'efforts, notamment dans des domaines encore négligés, comme les droits à la santé sexuelle et reproductive : la mise en oeuvre conséquente des plans d'actions du Caire et de Pékin constitue le préalable indispensable à la réalisation des objectifs fixés lors du Sommet du Millénaire.

Avec les organisations internationales et la société civile, la Suisse est déterminée à réaliser ces objectifs. Dans sa coopération au développement, l'égalité entre femmes et hommes est un thème transversal. Une attention particulière est donnée à l'accès des femmes aux ressources et à leur place dans l'économie. L'année de la micro-finance met en évidence le rôle des femmes et la Suisse soutient de nombreux projets dans ce secteur. Les politiques macro-économiques jouent un rôle, comme la conférence régionale préparatoire de Genève l'a montré : le défi des prochaines années est de réduire les disparités économiques, terreau fertile pour les discriminations et la traite des êtres humains.

La Suisse situe la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la traite des femmes et des filles au centre de son engagement. A notre initiative, 20 femmes Ministres des affaires étrangères et représentantes de Gouvernement se sont rencontrées en 2004 pour étudier les possibilités d'actions communes.

Dans le cadre du Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est, la Suisse soutient plusieurs projets de lutte contre la traite et de réhabilitation des victimes. Selon la Résolution 1325 du Conseil de sécurité, mon pays soutient des projets et des organisations à l'étranger qui protègent les femmes dans les situations de conflits et les associent plus étroitement dans les processus de paix.

Madame la Présidente,

Je souhaite relever encore quelques acquis en matière d'égalité au niveau national. Le principe de l'égalité entre les sexes est inscrit dans notre Constitution. Depuis 1995, notre politique a poursuivi sa mise en oeuvre concrète. La reconnaissance des tâches éducatives et d'assistance dans notre système de rentes vieillesse, des mesures visant l'augmentation du nombre de femmes dans la formation supérieure, universitaire ou professionnelle, la décriminalisation de l'avortement ou une politique de prévention du HIV/SIDA ciblée sur les besoins spécifiques des jeunes femmes et hommes en sont quelques exemples.

Les mesures de conciliation entre vie professionnelle et vie familiale sont aujourd'hui notre priorité. C'est un impératif d'égalité et un impératif économique.

Je termine en mentionnant les progrès que nous avons réalisés dans la lutte contre la violence domestique. Le droit pénal fédéral permet depuis 2004 la poursuite d'office des actes de violence dans le couple. Les cantons mettent en place des lois permettant de renvoyer la personne violente du domicile. Auteurs et victimes peuvent obtenir des conseils professionnels.

Madame la Présidente,

Même si nous n'avons pas encore atteint tous nos objectifs, je demeure optimiste. Nous avons tous à gagner d'une véritable relation de partenariat entre femmes et hommes. Cherchons des moyens pratiques et efficaces pour la réaliser.

Il me reste à souhaiter que nous ayons de fructueux échanges. La Suisse se réjouit de contribuer au débat et vous assure de son entier soutien pour l'adoption d'une déclaration univoque, porteuse d'un message clair à l'attention de l'Assemblée générale de cet automne.

Je vous remercie de votre attention.

Madam Chair,

Ten years have passed since the last international Women's conference in Beijing. We all remember the impressive momentum that it created. What have we achieved since then? A lot, however not enough. Our meeting must lead to a renewal of our commitment to gender equality, which is the driving force behind sustainable development and peace.

Switzerland reiterates its full support for the Declaration and Programme for Action adopted at Beijing and for the outcome document of the 23rd Special Session of the General Assembly. These texts, like those of Cairo and of the follow-up conferences, clearly confirm that the rights of women are an inalienable, integral and indivisible part of human rights and fundamental freedoms.

Nevertheless, women continue to suffer disproportionately from extreme poverty. They account for three quarters of the illiterate population and are increasingly vulnerable to HIV/AIDS. They are subjected to many forms of violence. These facts are shocking. We must redouble our efforts, notably in areas that are still neglected, such as to sexual health and reproductive rights. The consistent implementation of the Cairo and Beijing programmes for action is the essential prerequisite for achieving the goals set out in the Millennium Summit.

Together with international organisations and civil society, Switzerland is determined to achieve these goals. Gender equality is a subject that is at the heart of Switzerland's development cooperation aid. It focuses in particular on women's access to resources and on their situation in the economy. The year of micro-finance has underlined the role of women, and Switzerland is supporting numerous projects in this area. Macro-economic policies play a key role, as highlighted by the regional preparatory meeting in Geneva. The challenge in the coming years is to reduce economic disparities, which tends to give ground to discrimination and human trafficking.

Switzerland has placed the fight against violence against women and trafficking of women and girls at the centre of its commitment. On our initiative, 20 women foreign ministers and government representatives met in 2004 to study the possibilities of

joint action. In the framework of the Stability Pact for South Eastern Europe, Switzerland supports several projects to combat human trafficking and to rehabilitate victims. In accordance with Security Council Resolution 1325, my country supports projects and organisations abroad which protect women in conflict situations and promotes greater participation by women in peace processes.

Madam Chair,

I also would like to review some of the achievements in the area of gender equality at the national level. The principle of gender equality is enshrined in our Constitution. Since 1995, our policy has been to ensure the specific implementation of this principle. Recognition of educational and care-giving aspects in our pension system, measures to increase the number of women in higher education and in professional positions, de-criminalisation of abortion and an HIV/AIDS prevention policy based on the specific needs of young women and men are just a few examples. Measures to reconcile professional and family life are now our priority. This is an imperative from the gender equality and economic perspectives.

I would like to conclude by mentioning the progress we have made in combating domestic violence. Swiss criminal law has since 2004 permitted the courts to automatically prosecute domestic violence, without the need for a formal complaint to be lodged. The cantons have passed legislation which makes it possible to remove violent persons from home. Perpetrators and victims can obtain professional advice.

Madam Chair,

Although we have not yet achieved all our goals, I remain optimistic. We have everything to gain from a real partnership between men and women. Let us find practical and effective means of bringing this about.

Finally, I hope that our discussions will prove fruitful. Switzerland is pleased to be contributing to the debate, and I can assure you of its full support for the adoption of an unequivocal declaration which will send a clear message to the General Assembly this autumn.

Thank you for your attention.